



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*Fonds Commun de Placement*  
*TRUSTEAM OPTIMUM*  
**Rapport du commissaire aux comptes sur les**  
**comptes annuels**  
**Exercice clos le 29 décembre 2017**



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Fonds Commun de Placement TRUSTEAM OPTIMUM**

10, rue Lincoln - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds commun de placement TRUSTEAM OPTIMUM relatifs à l'exercice de 6 mois, clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, en vertu du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 avril 2018

KPMG S.A.



Gérard Gaultry  
Associé

## BILAN ACTIF

	29/12/2017	30/06/2017
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>402 003 682,20</b>	<b>307 884 786,17</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>6 898 635,31</b>	<b>6 272 642,91</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	6 898 635,31	6 272 642,91
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>301 603 178,74</b>	<b>230 840 598,15</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	301 603 178,74	230 840 598,15
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>58 839 175,27</b>	<b>42 033 561,43</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	58 839 175,27	42 033 561,43
Titres de créances négociables	58 839 175,27	42 033 561,43
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>34 456 692,88</b>	<b>28 451 583,68</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	34 456 692,88	28 451 583,68
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>206 000,00</b>	<b>286 400,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	206 000,00	286 400,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>124 650,22</b>	<b>68 851,39</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	124 650,22	68 851,39
<b>Comptes financiers</b>	<b>32 105 091,96</b>	<b>23 255 837,71</b>
<b>Liquidités</b>	<b>32 105 091,96</b>	<b>23 255 837,71</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>434 233 424,38</b>	<b>331 209 475,27</b>



## BILAN PASSIF

	29/12/2017	30/06/2017
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	429 761 599,26	325 499 384,46
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	242,25	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	683 652,36	-101 953,35
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	3 425 688,20	5 372 493,23
<b>Total des capitaux propres</b>	433 871 182,07	330 769 924,34
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	61 350,00	207 121,33
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	61 350,00	207 121,33
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	61 350,00	207 121,33
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	300 892,31	232 429,60
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	300 892,31	232 429,60
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	434 233 424,38	331 209 475,27

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	29/12/2017	30/06/2017
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
Actions et assimilés		
DTEXH8C00001 DTE/0318/CALL/15.5 DEUTSCHE TELEKOM	350 419,58	0,00
LIFXF8C00001 LIF/0118/CALL/35. KLEPIERRE	693 701,80	0,00
TNE5H8C00001 TNE5/0318/CALL/9. TELEFÓNICA	53 070,47	0,00
UNCXH8C00001 UNC/0318/CALL/68. UCB	259 425,60	0,00
AIIHN7C00002 AII/0717/CALL/115. AIR LIQUIDE	0,00	85 032,22
AII XU7C00010 AII/0917/CALL/110. AIR LIQUIDE	0,00	262 682,55
CLNXN7P00001 CLN/0717/CALL/21. CLARIANT	0,00	100 286,18
CLNXQ7C00001 CLN/0817/CALL/21. CLARIANT	0,00	100 479,41
DAIXN7C00001 DAI/0717/CALL/68. DAIMLER-BENZ	0,00	26 995,62
DAIXU7C00001 DAI/0917/CALL/70. DAIMLER-BENZ	0,00	67 298,94
DSM-N7C00001 DSM/0717/CALL/68. KONINKLIJKE DSM	0,00	174 485,61
TNE5U7C00001 TNE5/0917/CALL/10. TELEFÓNICA	0,00	211 131,30
TNU3Z7C00001 TNU3/1217/CALL/10. GROUPE EUROTUNNEL	0,00	334 300,40
Total Actions et assimilés	1 356 617,45	1 362 692,23
Indices		
OESXG8P00001 OESX/0218/PUT /3,550 OPTION ESTOXX	1 839 972,68	0,00
OESXH8P00001 OESX/0318/PUT /3,450 OPTION ESTOXX	1 521 550,80	0,00
OESXQ7P00001 OESX/0817/PUT /3,550 OPTION ESTOXX	0,00	4 008 688,80
OESXU7C00005 OESX/0917/CALL/3,600 OPTION ESTOXX	0,00	1 328 531,26
OESXU7C00012 OESX/0917/CALL/3,700 OPTION ESTOXX	0,00	1 072 524,23
Total Indices	3 361 523,48	6 409 744,29
Total Options	4 718 140,93	7 772 436,52
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	4 718 140,93	7 772 436,52
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>4 718 140,93</b>	<b>7 772 436,52</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
Indices		
OESXM8C00005 OESX/0618/CALL/3,625 OPTION ESTOXX	3 625 000,00	0,00
OESXQ7P00002 OESX/0817/PUT /3,350 OPTION ESTOXX	0,00	2 543 136,29
Total Indices	3 625 000,00	2 543 136,29
Total Options	3 625 000,00	2 543 136,29
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	3 625 000,00	2 543 136,29
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		



	29/12/2017	30/06/2017
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>3 625 000,00</b>	<b>2 543 136,29</b>



## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2017	30/06/2017
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	28 662,65	58 395,17
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 751 192,73	5 731 842,66
Produits sur titres de créances	3 676,73	306,57
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 783 532,11</b>	<b>5 790 544,40</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	35 075,63	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>35 075,63</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>4 748 456,48</b>	<b>5 790 544,40</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 693 081,88	2 036 844,95
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>3 055 374,60</b>	<b>3 753 699,45</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	387 611,14	1 622 613,80
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-17 297,54	-3 820,02
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>3 425 688,20</b>	<b>5 372 493,23</b>

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié. Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Désormais le FCP clôture en décembre à partir du 29-12-2017.

Cet exercice a une durée exceptionnelle de 6 mois du 01-07-2017 au 29-12-2017.

## **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## **Affectation des sommes distribuables**

Part A :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part B :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part D :

Pour les revenus : distribution du résultat net

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part P :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : 0



## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
A	FR0007072160	1,2 % TTC maximum	Actif net
B	FR0010316216	0,6 % TTC maximum	Actif net
D	FR0013201290	1,2 % TTC maximum	Actif net
P	FR0013281169	1,2 % TTC maximum	Actif net

### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
A	FR0007072160	Néant
B	FR0010316216	Néant
D	FR0013201290	Néant
P	FR0013281169	Néant

### Commission de surperformance

#### Part FR0007072160 A

Néant

#### Part FR0010316216 B

Néant

#### Part FR0013201290 D

Néant

#### Part FR0013281169 P

néant

### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement
Commission de mouvement
Prestataires percevant des commissions de mouvement :
Actions : Dépositaire 100%
Obligations : Dépositaire 100%
OPCVM : Dépositaire 100%
Options : Dépositaire 100%
Futures : Dépositaire 100%
Prélèvement sur chaque transaction :
Actions : maximum 0,10% TTC avec un minimum de 15€ sur France-Belgique-Pays Bas et autres pays : 30€
Obligations :
Commissions fixes :
France : 25 € TTC
Etranger : 55 € TTC
OPC :
Français : 15 € TTC
Etranger : 40 € TTC
Offshore : 150 € TTC
MONEP :
Options : maximum 0.30 % TTC avec un minimum de 7€
Futures : 1.50€ TTC/Lot

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.



Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

**Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**



- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
  - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
  - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
  - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

#### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.



- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

#### **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

#### **Description des garanties reçues ou données**

##### **Garantie reçue :**

Néant

##### **Garantie donnée :**

Néant

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2017	30/06/2017
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>330 769 924,34</b>	<b>171 249 162,45</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	155 272 643,79	239 632 502,93
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-53 161 238,65	-90 064 621,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 019 843,60	3 206 645,63
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-701 405,28	-3 194 663,26
Plus-values réalisées sur contrats financiers	731 021,97	1 019 850,87
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-394 270,00	-746 178,00
Frais de transaction	-65 783,79	-165 862,56
Différences de change	-7 260,32	-7 194,39
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 317 677,69	5 745 532,04
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 662 367,85</i>	<i>3 980 045,54</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>3 980 045,54</i>	<i>-1 765 486,50</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-291 209,14	344 659,14
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-35 050,00</i>	<i>256 159,14</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>256 159,14</i>	<i>-88 500,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-21 483,82	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 055 374,60	3 753 699,45
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-17 297,54	-3 820,02
Autres éléments *	0,00	211,52
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>433 871 182,07</b>	<b>330 769 924,34</b>

\*Résultat de fusion



**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	230 840 498,76	53,20
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	16 262 880,81	3,75
Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé	34 244 996,43	7,89
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	4 506 968,23	1,04
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	15 747 834,51	3,63
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>301 603 178,74</b>	<b>69,51</b>
<b>Titres de créances</b>		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	33 019 643,70	7,61
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	14 309 786,31	3,30
T.C.N étrangers hors ECP	2 000 083,34	0,46
Euro Commercial Paper	9 509 661,92	2,19
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>58 839 175,27</b>	<b>13,56</b>
<b>Operations contractuelles a l'achat</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Cessions</b>		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a la vente</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
Actions et assimilés	1 356 617,45	0,31
Indices	3 361 523,48	0,77
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>4 718 140,93</b>	<b>1,09</b>
<b>Autres opérations</b>		
Indices	3 625 000,00	0,84
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>3 625 000,00</b>	<b>0,84</b>

### VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	265 684 975,29	61,24	0,00	0,00	35 918 203,45	8,28	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	58 839 175,27	13,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	32 105 091,96	7,40	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	10 912 592,91	2,52	36 378 826,42	8,38	61 857 794,02	14,26	144 439 025,21	33,29	48 014 940,18	11,07
Titres de créances	39 311 001,04	9,06	19 528 174,23	4,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	32 105 091,96	7,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF  
ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise 2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s) Devise(s)</b>	<b>%</b>
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

